

**2012**

# Règlement 2 Heures de Sologne Karting

Sologne Karting

RN 20

41300 SALBRIS

Tel : 02.54.97.28.40

[info@sologne-karting.com](mailto:info@sologne-karting.com)

[www.sologne-karting.com](http://www.sologne-karting.com)

# Règlement général

## Déroulement du challenge

Les heures de Sologne Karting 2012 se déroulent sur une matinée.

Le challenge se déroule sur le circuit international de Salbris(41), situé entre Orléans et Vierzon, d'une longueur de 1500 m x 8m.

## Organisation

Ce challenge est organisé par la société Sologne Karting, en respectant le label de la Sodi World Series (SWS).

## Règlementation

Le présent règlement est spécifique aux 2 heures de Sologne Karting. A ce titre, aucun autre règlement particulier ne peut être appliqué sans un accord écrit de la société Sologne Karting.

## Participants et catégories

Les courses sont ouvertes à toutes les personnes ayant plus de 17 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du déroulement du challenge.

Un équipage est composé de 1 à 4 pilotes.

Le nombre d'équipage maximum admis est de 37. Seront pris en priorité, les équipages inscrits et ayant réglé leurs engagements.

Sologne Karting se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier, dans le but de préserver l'esprit du challenge.

Lors de l'inscription au challenge, l'équipage choisira la catégorie dans laquelle il veut concourir. Sologne Karting se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe dans une catégorie.

## Catégorie Amateur

Un équipage pourra s'inscrire dans cette catégorie, si tous les pilotes répondent aux critères suivants :

- Ne pas avoir terminé dans les 2 premiers équipages catégorie amateurs du CSK 2010, 2011.
- Ne pas être licencié FFSA compétition depuis au moins 10 ans
- Ne pas avoir remporté une 24 heures karting loisirs (même en dehors du circuit de Salbris)

Une exception sera faite cependant pour les pilotes pesant plus de 80 kg hors équipements.

## Catégorie Pro

Aucune condition pour s'inscrire dans cette catégorie.

## Acceptation du règlement

Le fait de s'engager à ce challenge implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement et de l'appliquer.

## Droit d'inscription

Le coût par équipage et par manche est de 205 Euros TTC. L'engagement et le règlement doivent être effectués 1 mois avant la date du challenge.

## Procédure d'inscription

Pour s'inscrire, chaque participant peut retirer un bulletin d'inscription auprès de Sologne Karting ou le télécharger sur le site internet [www.sologne-karting.com](http://www.sologne-karting.com).

Le bulletin d'inscription, accompagné de son règlement, devra parvenir au plus tard 1 mois avant la date du challenge à Sologne Karting.

Le droit d'inscription comprend :

- Location du circuit de karting de 1500 mètres x 8.
- Location d'un kart Sodikart RX7 moteur Honda 4 temps 390cc, 13 cv, transmission par chaîne
- Mise à disposition d'un kart de remplacement, identique, en cas de casse mécanique
- Ravitaillement essence par pompe
- Système de chronométrage électronique + affichage des classements sur des écrans de télévision
- Personnel d'encadrement : directeur de course, mécaniciens, équipe d'intervention sur le circuit
- Remise de coupes sur podium à tous les pilotes des trois premiers équipages classés de chaque catégorie.
- Equipement par équipe : 3 combinaisons, 2 combinaisons pluie, trois casques intégraux par équipe.
- Réservation d'un emplacement dans un stand
- Les pilotes sont assurés par le contrat d'assurance de Sologne Karting

## Calendrier

Les endurances se déroulent les dimanches matins suivants :

- 26 février
- 8 avril
- 20 mai
- 21 octobre
- 2 décembre

## Horaires

Chaque manche aura les horaires suivants :

- 8h30 : Rendez vous club house du circuit. Pointage des équipages, tirage au sort des karts.
- 9h00 : Briefing sécurité
- 9h30 : Essais chronométrés
- 10h15 : Départ course de 2 heures
- 12h15 : Arrivée de la course de 2 heures
- 12h30 : Podium, proclamation des résultats.

## Modifications du règlement

Sologne Karting, organisateur du challenge, se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles du règlement, si des raisons majeures l'imposent.

# Règlement technique

## Matériel utilisé

- Châssis Sodikart modèle RX 7
- Moteur Honda 390cc, 13 cv
- Transmission par chaîne
- Pneumatique Dunlop DFK2 avant et Duro arrière

## Mécanique

L'organisateur s'est attaché à maintenir l'équité des matériels et ne pourra être tenu pour responsable en cas de panne ou de défaillance technique.

Un échange de kart sera opéré en cas de défaillance mécanique indépendante de fait de course tel que : casse moteur, bris chaîne, câble d'accélérateur, ... Par contre, en cas de problèmes mécaniques dus à un fait de course tel que : accrochage, sortie de piste, panne d'essence, ..., le pilote sera immobilisé le temps de la réparation.

L'équipe d'assistance du circuit est seule habilitée à intervenir sur la piste en cas d'immobilisation d'un kart.

L'essence est fournie ainsi que le matériel de panneautage (numéro de kart) et toute l'assistance technique. Les interventions mécaniques seront gratuites et il ne sera facturé aucune pièce ; seuls les mécaniciens de l'organisation seront habilités à intervenir sur les karts.

Aucune modification par les équipes du réglage moteur, carburateur, châssis ne sera tolérée. Les réglages sont identiques sur tous les karts, et adaptés au tracé et à la durée de la course.

En cas de surcharge de l'espace mécanique, priorité sera donnée aux réparations des incidents mécaniques par rapport aux réparations nécessitées par les suites d'un accrochage ou d'une sortie de piste.

## Équipement du pilote

Avant de prendre le circuit, un pilote devra obligatoirement avoir comme équipement :

- Casque intégrale
- Gants
- Combinaison ou équipement recouvrant totalement bras et jambes

# Règlement sportif

## Essais libres

Pas d'essais libres.

## Essais chronométrés

Le déroulement des essais chronométrés sera établi sur le système des 30 minutes. Le meilleur temps réalisé durant cette séance de chaque équipage sera retenu, permettant ainsi d'établir la grille de départ.

La règle des 90 secondes n'est pas à respecter durant cette séance, mais une vitesse réduite est demandée dans la zone des stands.

Aucun ravitaillement de carburant durant cette séance.

## Départ

Départ en épi.

Le pilote finissant la séance d'essais chronométrés ne sera pas obligatoirement celui qui prendra le départ.

## Course d'endurance

Elle se déroule sur une durée minimum de 2 heures. A l'issue du temps réglementaire, le tour entamé sera poursuivi et comptabilisé jusqu'au passage sur la ligne d'arrivée du dernier tour.

Le drapeau à damier sera présenté juste derrière le dernier du tour et devant le premier du classement.

## Relais et règle des 90 secondes

### Relais

Un équipage doit effectuer obligatoirement **7 passages dans les stands** durant les 2 heures de course. Le départ et l'arrivée ne comptent pas pour un ravitaillement. Une pénalité de 3 tours par ravitaillement manquant est infligée aux équipages ne respectant pas cette règle.

Aucune réclamation sur ce point ne sera acceptée par l'organisateur.

### Règle des 90 secondes

Pour chaque passage dans les stands durant la course, une durée minimum sera demandée. Ce temps sera pris entre la boucle de chronométrage d'entrée des stands et la boucle de sortie. Ce temps devra être au minimum de 90 secondes. Durant ce temps, vous aurez le droit de vous arrêter à votre stand, de changer de pilote, de faire le plein de carburant.

Chaque équipage aura la responsabilité de gérer son temps dans les stands.

En cas de non respect de ce point de règlement :

- Si 3 passages au stand sont compris entre 89 et 86 secondes : pénalité 1 tour. Puis par passage au stand supplémentaire compris dans ce temps : pénalité 1 tour.
- Par passage au stand inférieur à 86 secondes : pénalité 1 tour.

En cas de vitesse jugée excessive dans la voie des stands, un stop & go sera donné en dehors du temps de passage au stand (le stop & go n'est pas compris dans les 90 secondes).

## Pénalités

- |  |             |
|--|-------------|
| a. Non respect de la configuration du circuit          | 5 tours     |
| b. Vitesse excessive dans les stands                   | 30 secondes |
| c. 3 passages au stand compris entre 86 et 89 secondes | 1 tour      |
| d. Passage au stand supplémentaire suite au point c    | 1 tour      |

- e. Passage au stand inférieur à 86 secondes 1 tour
- f. Nombre d'arrêt non respecté par arrêt en moins 3 tours

## Pesage

Afin d'établir un classement homogène de toutes les équipes, chacune d'entre elles devra fournir lors de sa confirmation d'inscription le poids moyen de l'équipe. Le poids du pilote retenu est le poids du pilote plus celui de son équipement (casque, combinaison, gants, chaussures).

En fonction des écarts constatés entre le poids moyen de l'équipe et le poids moyen officiel (76kg), un handicapé selon le barème ci-dessous sera attribué à chaque équipage.

Tout pilote ayant un poids supérieur à 90 kg, se verra attribué un poids de 90 kg pour le calcul du poids moyen.

Tout pilote étant compris dans le poids moyen d'une équipe, doit obligatoirement rouler au minimum 15 minutes durant la totalité de la course.

Des poids seront placés sur chaque kart suivant leur handicapé respectif. En aucun cas, les poids devront être changés ou déplacés durant la totalité de la course. Tout manquement à cette règle entrainera une pénalité de 20 tours.

Lors de la prise de possession du kart de l'équipe, celle-ci prendra les gueuses correspondant à leur handicapé de poids. L'équipe est seule responsable de la conformité de leur handicapé.

A la fin de la course, l'organisation contrôlera le poids des 3 premiers équipages de chaque catégorie. Un écart trop important par rapport à la pesée déclarée (> ou = à 2kg) déclenchera automatiquement une pénalité pour l'équipe (1 tour par kilo en sus de la pesée initiale).

### HANDICAPE

PM = Poids moyen de l'équipe

PM > ou = 76 kg :	0 Kg d'handicapé
73 kg < PM < 75 kg :	2,5 kg d'handicapé
71 kg < PM < 72 kg :	5 kg d'handicapé
68 kg < PM < 70 kg :	7,5 kg d'handicapé
66 kg < PM < 67 kg :	10 kg d'handicapé
PM < 66 kg :	12,5 kg d'handicapé

## Dotations

Une dotation globale de 40 Euros multiplié par le nombre d'équipages sera répartie de la manière suivante :

1 <sup>er</sup> : 25%	2 <sup>ème</sup> : 20%	3 <sup>ème</sup> : 18%	4 <sup>ème</sup> : 15%	5 <sup>ème</sup> : 10%
6 <sup>ème</sup> : 5%	7 <sup>ème</sup> : 3 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup> : 2%	9 <sup>ème</sup> : 1%	10 <sup>ème</sup> : 1%

Cette répartition sera faite en fonction du classement finale scratch.

Cette dotation sera sous forme de bon d'achat valable chez Sologne Karting.

La proclamation des résultats se fait durant le podium où les 3 premières équipes de chaque catégorie sont récompensées par une coupe.

## **Remise des prix**

La remise des prix des 2 heures de Sologne Karting se déroulera à l'issue de la course. Il est obligatoire d'être présent pour la remise des prix afin de pouvoir prétendre à son prix.

